



Caméras d'intervention : un danger pour nos communautés

Montréal, le 6 juillet 2020 – La COCQ-SIDA est préoccupée par les récents appuis exprimés au port de caméras d'intervention par les policier·ères. Bien que présentée comme un moyen de rétablir la confiance du public à l'égard des forces policières et prévenir les interventions problématiques, l'utilisation de ces caméras n'est pas une panacée pour réduire la brutalité policière et peut présenter un réel danger pour nos communautés.

Dans les derniers jours, le gouvernement fédéral s'est déclaré en faveur du port de caméras d'intervention par les policier·ères, alors que le gouvernement du Québec s'est dit ouvert à considérer leur utilisation. Au niveau municipal, le maire de Québec, Régis Labeaume, et la mairesse de Montréal, Valérie Plante, se sont dit favorables au port de caméras d'intervention, cette dernière s'engageant même à accélérer leur déploiement. La COCQ-SIDA a récemment exhorté les instances concernées à reconsidérer leur appui à ce dispositif.

Un projet pilote mené au sein du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) entre 2016 et 2018 n'a pas permis de démontrer que ces caméras favorisent la transparence des interventions policières, ni ne consolident le lien de confiance entre policier·ères et citoyen·nes¹. De plus, les enregistrements – souvent fragmentaires – empêchent la totale transparence des interventions. Les résultats confirment également que le port de caméras n'a eu aucune incidence sur le nombre de cas d'usage de la force par les policier·ères².

La COCQ-SIDA est particulièrement préoccupée par la surveillance accrue de nos communautés qui découlerait de l'utilisation de ces caméras. Une récente étude américaine a conclu que la grande majorité des images captées par des caméras d'intervention (93%) ont été utilisées dans des causes qui ne ciblaient pas des agent·es³. Rappelons-nous que ces caméras ne filment pas les agent·es de police, mais bien les personnes qu'ils ou elles interpellent. Cette surveillance unifocale ne permet pas de mettre en contexte les gestes et les paroles des citoyen·nes dans leurs interactions avec la police. Conséquemment, ce dispositif pourra être utilisé dans des situations complexes où le comportement des citoyen·nes sera jugé sans que l'on puisse voir à quel genre de comportement policier ils ou elles répondaient.

Ainsi, bien que ces enregistrements soient présentés comme un moyen de protéger les citoyen·nes contre les abus policiers, force est de constater qu'ils ne seront qu'un autre moyen coercitif mis à la disposition des forces policières, contribuant à la surreprésentation de nos

¹ https://spvm.qc.ca/upload/Fiches/Cameras_portatives/synthese_projet_pilote_cameras_portatives_spvm_2019-01-29.pdf

² *Ibid.*

³ www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/201904/01/01-5220320-police-les-cameras-corporelles-ne-sont-pas-la-panacee-conclut-une-etude.php

communautés – incluant les personnes racisées, les travailleuse-urs du sexe, les personnes utilisatrices de drogues, les personnes en situation d’itinérance – dans le système de justice pénale et le système carcéral. Ajoutons que le simple fait de se savoir filmé est, en soi, un moyen de contrôle et de normalisation de certains comportements.

Finalement, le déploiement de caméras d’intervention est dispendieux et requiert l’injection de plusieurs dizaines de millions de dollars dans le budget des corps policiers. Avec ces fonds, priorisons plutôt le financement et la valorisation des services d’intervention sociocommunautaires, ainsi que les services et ressources en amont : éducation, logement, santé mentale, réduction des méfaits et sécurité du revenu.

Pour plus d’infos :

M^e Léa Pelletier-Marcotte

Avocate et Coordonnatrice du programme Droits de la personne et VIH/sida

lea.pelletier-marcotte@cocqsida.com